

Petit rappel :

Lorsque vous souhaitez inscrire vos enfants au périscolaire, veuillez prévenir **maximum 3 jours** à l'avance. Nous réservons les repas chaque mercredi pour la semaine suivante. Il serait donc favorable d'inscrire vos enfants avant les mercredis pour ces semaines qui suivent.

Merci de votre compréhension

PETIT RAPPEL PERISCOLAIRE MATIN

Madame, Monsieur,

Lorsque vous inscrivez votre enfants au périscolaire à 7h20. La présence d'un animateur est requise dès 7h20. De ce fait, nous sommes dans l'obligation de vous facturer dès 7h20. Il serait dans votre intérêt de fixer une heure d'arrivée réelle et s'entretenir à cette heure pour l'année. Si dans l'avenir, vous vous voyez dans l'obligation de venir à 7h20 au lieu de 7h50, il suffira de nous prévenir.

Non et prénom de l'enfant : _____

Mon enfant est inscrit

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h20					
7h50					